

Initiatives parlementaires

l'est pas nécessairement dans un État étranger et vice-versa.

Ce projet de loi a généralement pour but de venir en aide aux citoyens canadiens en difficulté à l'étranger. Comme d'autres députés et moi l'avons fait remarquer à la Chambre, l'intention est bonne, mais à mon avis, on ne devrait pas donner suite à ce projet de loi tant qu'il n'aura pas été démontré qu'une telle mesure législative est nécessaire et que toutes les consultations appropriées ont été tenues avec les provinces.

Je n'ai pas eu la possibilité de faire une étude détaillée et circonstanciée de ce projet de loi. Néanmoins, je ne suis pas vraiment sûr que toutes les provinces du Canada ont leurs propres mesures législatives. Je sais qu'un certain nombre d'entre elles en ont. Je ne suis pas certain, cependant, que toutes les provinces ont en place des mesures législatives qui permettraient de dédommager les victimes d'un crime commis à l'intérieur du territoire de la province donnée.

En fait, je suis sûr qu'il y a là un manque d'uniformité entre les provinces. Diverses provinces ont déjà une loi à cet égard, et, encore une fois, je n'ai pas eu l'occasion d'examiner la question en détail, mais je suppose que la loi manque d'uniformité d'une province à l'autre quant aux critères, à l'indemnisation et le reste.

Il me paraît donc un peu prématuré de préconiser que le gouvernement fédéral intervienne à cet égard tant qu'il n'y aura pas unanimité entre les provinces, tant que chacune des provinces n'aura pas de loi à ce sujet et tant qu'il n'y aura pas d'uniformité d'une province à l'autre.

Ce n'est clairement pas le cas à l'heure actuelle et tant que ce ne sera pas le cas, il me semblerait difficile pour le gouvernement fédéral et plutôt imprudent, à mon avis, du point de vue constitutionnel de tenter de faire accepter le projet de loi C-310 à ce moment-ci.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, il est nécessaire de bien comprendre la nature du débat d'aujourd'hui, l'objet du projet de loi et les changements qu'il propose.

On ne nous demande pas, aujourd'hui, d'adopter le projet de loi, mais bien de le lire une deuxième fois afin de pouvoir l'examiner en comité. C'est tout. Il faut parler

du principe: qu'y a-t-il de mal avec le principe de ce projet de loi? Pourquoi les députés conservateurs, y compris les deux orateurs que nous avons entendus et qui ont utilisé presque les mêmes arguments, veulent-ils rejeter la mesure législative ou refusent-ils de la renvoyer au comité?

Pourquoi s'opposer au principe d'indemniser les Canadiens en voyage ou en poste à l'étranger qui sont victimes d'actes criminels? Pourquoi? Voilà le principe que nous abordons aujourd'hui. Vos électeurs et les habitants de vos circonscriptions se sentent-ils si offusqués par ce principe?

Pourtant, chacun d'entre vous connaît des gens qui ont vécu ce genre de problèmes, des gens qui ont été blessés, mutilés, violés ou agressés. Ils vous ont expliqué leurs problèmes et demandé une indemnité. Rien de nouveau à cela. En tant que députés, nous avons tous reçu de telles demandes. Je suis sûr que, par le passé, vous avez dû dire à ces gens, comme l'a fait mon collègue de Victoria qui propose le projet de loi C-310: «J'aimerais bien vous aider, mais il y a une faille dans le système.» Il y a une lacune entre ce que les provinces peuvent faire si vous êtes victime d'un acte criminel dans une province et ce que le gouvernement fédéral peut faire si vous êtes victimes d'un acte criminel à l'étranger. Voilà donc la lacune à combler.

Il nous faut étudier le principe du projet de loi. Pouvons-nous rentrer dans nos circonscriptions et dire aux gens qui nous ont élus et qui veulent que nous prenions des mesures pour répondre à leurs besoins, que nous avons voté contre le principe de ce projet de loi sur l'indemnisation des victimes de crimes?

Ce projet de loi ne hausse pas les impôts. Il ne crée pas non plus une lourde bureaucratie qui coûte cher. L'avantage des mesures proposées dans ce projet de loi, c'est qu'elles se greffent à des programmes provinciaux qui existent depuis des années. Je crois comprendre que les territoires ont également des mesures législatives de ce genre.

Nous sommes en train de débattre le principe de ce projet de loi. Il convient donc à ce moment-ci d'examiner certaines des remarques positives que les conservateurs ont faites à propos du projet de loi C-310.